LE SÉNAT A ADOPTÉ tous les budgets de dépenses

La séance est ouverte à 9 h. 40 sous la présidence de M. Henri Merlin, vice-président.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du Budget Général des Services Civils pour l'exercice 1940.

Le Sénat aborde d'abord l'examen du Budget de la Santé Publique.

M. DELTHIL, rapporteur spécial, parlant des allocations militaires, déclare que le droit à l'allocation est le même pour tous les mobilisés.

M. De Monzie prend place au banc du Gouvernement.

M. DELTHIL : Quoi qu'il en soit nous voterons les 14 milliards 300 millions que l'on nous demande pour les dépenses dont je viens de parler. Mais il faudra certainement réviser ce chiffre. Les possibilités et les ressources des demandeurs en allocations sont très souvent estimées avec inexactitude et avec injustice. Même le critérium de l'imposition à l'impôt global sur le revenu est trompeur à cet égard. J'ajoute que le paiement des allocations est souvent irrégulier.

LES CHARGES CROISSANTES DANS LE DOMAINE DE L'ASSISTANCE

M. Delthil poursuit : Dans le domaine de l'Assistance, remarquons que plus les lois se multiplient plus les charges augmentent. Il faut réorganiser à fond le régime de l'Assistance.

Je me demande si la méthode paradoxale suivie en matière de charges d'assistance n'est pas, au fond, motivée par le désir de venir en aide à la ville de Paris et à celle de Marseille, qui éprouvent des difficultés graves en cette matière. Eh bien ! je dis que le recours aux procédés de facilité se paie tôt ou tard. Votre Commission des Finances ne veut pas priver Paris de ressources qui lui sont nécessaires, mais qu'on les lui donne sous une forme régulière et que l'Administration de la Capitale accepte d'être moins luxueuse ! La province veut bien contribuer aux besoins de la Capitale, mais il ne faut pas dépasser la mesure. La journée d'hôpital est passée à Paris de 50 fr. à 70 et davantage !

M. MOUNIE. — A 80 francs !

M. PORTMANN. — A Marseille, on dépasse le prix de 100 francs !

M. TASSO. — C'est inexact ! et, d'ailleurs, à Marseille, il faut tenir compte de la lourde charge que représentent les Nord-Africains.

Une proposition de réduction de crédits

M. DELTHIL. — Nous voulons bien que Paris et Marseille reçoivent quelque chose de l'Etat pour les aider, mais nous entendons que cette question soit réglée par une loi. En attendant l'introduction de ce texte, nous vous proposons de réduire au budget de la Santé publique les crédits prévus aux chapitres relatifs à l'assistance.

M. GAILLEMIN (Vosges), déplore que l'on mette à la charge des communes une partie des frais d'hospitalisation des retraités sociaux.

M. LAUDIER. — L'équipement des hospices pose une question délicate, surtout pour les villes qui ont dû accueillir des réfugiés et aussi des ouvriers militaires. Une circulaire aux préfets a prescrit de prendre les mesures pour mettre l'équipement hospitalier à la hauteur de ces besoins, mais certaines situations restent difficiles.

La question des allocations militaires

M. Henri SELLIER (Seine) critique la façon dont sont accordées et payées les allocations militaires.

M. CHASSAING. — Nous constatons que l'aide féminine, prête cependant à tous les dévouements, ne se manifeste pas en faveur des petits ruraux. Ne pouvez-vous faire quelque chose à cet égard ? Je demande, d'autre part, que la réquisition qui s'exerce dans les stations thermales soit modifiée de façon à ne pouvoir compromettre l'ouverture de la saison, laquelle, si l'on s'en rapporte à l'expérience de la guerre précédente, doit être fructueuse.

M. LINYER parle en faveur des sourds-muets et des aveugles.

M. Henri TASSO demande que le tarif des allocations militaires en vigueur dans le département de la Seine, soit 12 fr. pour la femme du mobilisé et 6 fr. pour chaque enfant, soit appliqué dans les régions où se trouvent de grands centres urbains, car bien souvent, le coût de la vie y est le même qu'à Paris.

La clôture demandée par M. Caillaux n'est pas votée

En dépit de la demande de M. Caillaux, la clôture n'est pas prononcée.

M. ELEUROT demande que l'on révise le régime des allocations aux chômeurs. Les allocations militaires devraient comme la pension des anciens combattants pouvoir être accordées à tous les chômeurs.

M. COUCOUREUX déplore qu'un décret-loi ait suspendu l'obligation du secret professionnel en ce qui concerne la prophylaxie des maladies vénériennes.

M. CHAUMIÉ déclare qu'il faut améliorer la jurisprudence actuelle concernant l'octroi simultané de l'allocation aux ascendants et de l'allocation aux femmes des mobilisés. Une circulaire vient d'intervenir à ce sujet, il conviendrait qu'elle fut mieux appliquée.

LA RÉPONSE DU MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

M. MARC RUCART, ministre de la Santé publique, répond aux orateurs. — Les commissions cantonales pour l'octroi des allocations militaires, dit-il, doivent rechercher si après le départ du mobilisé sa famille a conservé le moyen de vivre dignement. C'est dans ce sens que nous les avons invitées à diriger leurs investigations. Ces commissions peuvent, aux termes des instructions gouvernementales, accorder des majorations aux ascendants, ce terme comprenant les beaux-parents du mobilisé. L'augmentation du taux de majoration est envisagée. On étudie de même la question des allocations dues aux parents dont plusieurs enfants sont sous les drapeaux. Le fait de payer l'impôt sur le revenu ne doit être qu'un élément d'appréciation.

Les commissions doivent se baser, non sur la situation du soutien avant la mobilisation, mais sur sa situation actuelle. Les préfets ont été invités à échelonner les paiements et à mettre en vigueur avant le 1er février des procédés de justification qui feront disparaître bien des difficultés et complications.

M. MARC RUCART. — Au 1er novembre, sur 1.775.000 demandes présentées aux commissions cantonales, 1.602.000 avaient reçu satisfaction. Les commissions départementales d'appel statuent favorablement sur les affaires portées devant elles, dans la proportion de 40 à 42 %.

On a signalé la nécessité de relever le taux des allocations dans certaines grandes villes. La question est à l'étude.

Des évacuations de sanatorium ont dû être réalisées dans des conditions précipitées. Mais le Gouvernement a obtenu l'abandon, pour le service de santé, de la réquisition de certains sanatoria et il a fait aménager d'autres établissements pour recueillir les tuberculeux.

M. MARC RUCART. — M. Coucoureux a soulevé la question de la prophylaxie des maladies vénériennes. Le décret-loi sur ce grave problème a été pris en plein accord avec le corps médical. Nous avons pense que la liberté doit cesser toutes les fois qu'elle entraîne un danger pour autrui.

La question des assurés sociaux dans les hôpitaux sera réglée d'accord avec le ministre du Travail et le ministre des Finances. La question du bon pain et celle du lait relèvent pour partie du Ministère de l'Agriculture. Nous les suivons pourtant de près.

LE BUDGET EST ADOPTÉ

Le Ministre de la Santé Publique ajoute : Ne perdons pas de vue le contrôle du ravitaillement tant pour la troupe que pour la population civile. C'est en grande part pour étudier ces questions de ravitaillement que je me suis attaché le Docteur Alexis Carrel.

Je réponds à M. Chassaing que j'ai créé des équipes sanitaires mobiles qui iront de village en village et s'occuperont surtout des questions de maternité et d'enfants. Par ailleurs, j'ai demandé à l'autorité militaire la démobilisation d'un certain nombre de médecins. (Appl.) Je ferai tout le possible pour que nos stations thermales soient en état d'accueillir leurs visiteurs pour la prochaine saison.

Le budget de la Santé publique est adopté.

LA DISCUSSION DU BUDGET DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le Sénat aborde ensuite la discussion du budget du Ministère du Travail.

M. VALADIER, rapporteur spécial déclare que le budget du travail est réduit de 400 millions par rapport au précédent à cause de la diminution du chômage que le Ministère espère pour 1940. Jusqu'à présent, le nombre des chômeurs n'a pas diminué, déjà au cours de la dernière guerre pendant les premiers mois on avait vu leur nombre augmenter. Quel remède y apporter ? Le plus efficace est d'accélérer l'entrée dans les usines travaillant pour la Défense Nationale. On pourchasse activement les chômeurs qui refuseraient les situations offertes dans ces usines.

M. Jean VALADIER. — Certains mercantis exploitent les ouvrières auxquelles ils donnent des salaires de famine alors qu'ils font eux-mêmes de grands bénéfices en passant des marchés pour la Défense Nationale. Il faut sévir. Sévissons également contre tous ceux qui commettent des abus en matière de distribution des fonds de chômage.

M. HENNESSY (Charente) proteste contre la méthode qui consiste à faire de l'employeur le percepteur de l'impôt dû par l'employé.

M. DE LA GRANGE (Nord) rappelle que dans le Nord un grand effort avait été entrepris pour l'apprentissage. Depuis la guerre les cours du soir sont fermés ou mis en sommeil. Un grand nombre de petits ateliers sont fermés aussi et leurs artisans n'ont plus de travail.

M. Henri SELLIER estime que l'organisation du travail des femmes — rendu indispensable par la nécessité d'accroître la prouduction de guerre — comporte deux graves inconvénients. D'une part le travail nuit à la fonction de maternité de la femme, d'autre part, le foyer reste abandonné et le nombre des enfants délinquants risque de s'accroître. Il ne convient pas d'appliquer aux femmes le même régime de travail qu'aux hommes notamment de les faire travailler 60 heures par semaine et de leur supprimer le repos hebdomadaire. Il conviendrait d'instituer pour elles le régime des deux équipes.

La question de la main-d'œuvre

M. CASSEZ. — Comment remplacera-t-on la main-d'œuvre polonaise que l'agriculture employait et sur laquelle elle ne peut plus compter ?

Après des interventions de M. BRASSO et de M. VALADIER, M. POMARET, ministre du Travail, répond aux orateurs. Les bordereaux de salaires, dit-il, si complexes qu'ils soient, le sont moins que M. Hennessy le dit. Je n'en connais pas qui comportent plus de 25 colonnes sur lesquelles quatre seulement ont trait aux administrations publiques.

M. Valadier a fait un exposé du chômage et déploré le manque de liaison entre les organismes de placement. Actuellement, nous comptons 300.000 chômeurs. Au même jour de la guerre de 1914, le nombre était de 390.000 pour une population totale moindre.

Je suis heureux de pouvoir puiser dans cette réserve de main-d'œuvre encore que la moitié ne soit plus utilisable en raison de son âge. Les chômeurs reconnus aptes au travail par des commissions médicales sont employés dans les ateliers de défense nationale, les autres devront être pris en charge par l'assistance.

M. POMARET. — La question évoquée par M. de La Grange est relative à l'assurance incendie dont les risques sont accrus par la présence des troupes cantonnées. Je crois que cela comporte le paiement d'une surprime, mais que le décret du 9 décembre 1936 ne s'applique pas. Je m'efforcerai d'utiliser et de développer tous les centres d'apprentissage y compris ceux du Nord, car nous aurons besoin de cette main-d'œuvre jeune.

M. Sellier a posé la question du travail des femmes. Je souhaite pouvoir abaisser sur ce point le chiffre de 60 heures qui correspond à un maximum et non à une obligation, mais certaines difficultés sont à résoudre comme la présence simultanée d'hommes et de femmes dans la même chaîne.

Quant à la question du paiement des allocations familiales, payées par les collectivités locales, je crois qu'elle sera très prochainement résolue, y compris celle de la rétroactivité d'une façon qui satisfera M. Brasseau.

Sur les 1.200.000 Tchécoslovaques ou Polonais qu'utilisait l'agriculture, un nombre relativement faible sont devenus indisponibles. Nous avons fait appel aux Espagnols, nous songeons à d'autres ainsi qu'à la main-d'œuvre coloniale indigène et nord-africaine.

M. Cassez peut être sûr qu'ainsi sera compensé le manque de main-d'œuvre polonaise et tchécoslovaque.

Enfin, je suis heureux de répondre à M. Valadier que le gouvernement s'honore d'avoir fait usage de son pouvoir réglementaire pour entreprendre la lutte contre les bas salaires, lutte qu'il entend poursuivre conformément à l'équité.

Après des interventions de MM. Patizel, Hennessy et Josse, le Sénat adopte le budget du ministère du Travail, puis sur un rapport favorable de M. Lancien, le budget du ministère des Colonies.

La séance est suspendue à 12 h. 40 jusqu'à 15 heures.

LA SÉANCE de l'après-midi

La séance est reprise à 15 h. 10 sous la présidence de M. Jeanneney.

Au banc du Gouvernement, MM. Paul Reynaud, Ministre des Finances, Georges Bonnet, Gentin.

Le Sénat aborde la discussion du Budget du Ministère du Commerce.

M. PORTMANN, rapporteur spécial monte à la tribune et parle de l'organisation de ce Département si important en temps de guerre.

M. PORTMANN : Le Ministère du Commerce joue un rôle coordinateur qui s'étend notamment aux trois tâches suivantes :

1° Recenser chaque mois les besoins en matières premières ou produits semi-finis des industries travaillant pour la satisfaction des besoins civils du pays et de l'exportation ; 2° Coordonner les opérations commerciales relatives à l'importation et à l'exportation par l'établissement du prix général des importations et des exportations et la centralisation de la délivrance des licences ; 3° Assumer l'entière responsabilité du développement de l'exportation.

LA QUESTION DE NOS EXPORTATIONS

M. Portmann rappelle que nos exportations ont été arrêtées net par la mobilisation. Elles ont repris depuis peu à peu, tout en restant dans une situation très inférieure à celle où elles étaient l'an dernier, tandis que l'exportation anglaise est en progression. Nos prix sont inférieurs aux prix mondiaux. Nos achats massifs à l'étranger doivent valoir en contre-partie des marchés pour nos produits et, par ailleurs, nos adversaires sont au moins provisoirement éliminés des mêmes marchés ; il faut profiter de cette situation si nous voulons ménager l'avenir et conserver notre réserve d'or.

M. Portmann fait remarquer que le marché anglais est fermé présentement à nos vins par des droits de douane s'élevant à 10.000 fr. par tonneau. Le ministre du Commerce a le devoir d'intervenir.

M. Ulysse FABRE. — Les commerçants et les industriels ont accepté toutes les mesures prises par le Gouvernement pour l'organisation de l'économie de guerre. Ils acceptent la limitation des bénéfices, mais ils demandent que l'on n'oublie pas que le profit est légitime.

M. TOY-RIONT (Hautes-Alpes) déclare qu'il faut maintenir et développer l'activité économique du pays. Pour les importations, il faut les limiter à l'indispensable et pour cela fixer des contingents ouverts pour tel ou tel produit durant telle ou telle période. Pour les exportations, il s'agit de maintenir les stocks nécessaires chez nous et de ne pas ravitailler indirectement l'ennemi.

Depuis la guerre et sous prétexte de défendre l'approvisionnement du marché intérieur toutes les exportations ont été interdites. Résultat : la Suisse a acheté le sucre dont elle avait besoin à l'Allemagne qui s'est ainsi procurée des devises. D'autre part, nous avons perdu des débouchés que nous venions de nous ouvrir, comme les contrées du Golfe Persique et de l'Irak.

M. GENTIN, ministre du Commerce, reconnaît que le mécanisme de la loi du 11 juillet 1938 est un peu lent. Si le ministre du Commerce n'est pas encore arrivé à toute la célérité qu'il voudrait, cela tient à ce que les affectations spéciales qu'il avait demandées pour des agents de douane ne lui ont été accordées qu'avec un certain retard. Le mois d'octobre a vu fléchir sensiblement nos exportations, mais dès novembre s'est amorcée une reprise qui je l'espère ira en s'accentuant. Si nous exportons moins de matières premières, car nous en avons besoin, nous vendons davantage de produits fabriqués et c'est là une constatation réjouissante.

Le budget du ministère du Commerce est adopté.

TRAVAUX PUBLICS ET TOURISME

Le Sénat aborde ensuite le budget des Travaux Publics.

M. MILAN, rapporteur spécial déclare notamment que le tourisme rattaché aux Travaux Publics est une source de richesses. Je me suis préoccupé, dit-il, selon le désir du Président de la Commission, de connaître l'effort prévu pour maintenir les chemins de fer au niveau des besoins. Pour insuffisance d'exploitation 2.728.000.000 sont demandés, en y comprenant une part de l'amortissement des dettes anciennes (Intérêts, plus un cinquième du capital). Ainsi le redoutable accroissement des déficits ferroviaires serait enrayé.

M. Henri TASSO demande au Ministre des Travaux Publics de ne pas appliquer dans certains départements, et notamment dans les Bouches-du-Rhône, les mesures de coordination décidées par les comités restreints, en vertu du décret du 20 septembre dernier. Ces mesures porteraient un grave préjudice à beaucoup de communes rurales, l'autocar étant devenu l'axe de la vie de campagne, par les facilités, le confort et aussi le bénéfice des échanges locaux.

M. TASSO signale également l'intérêt de conserver au port de Marseille et Port Saint-Louis du Rhône le transit des céréales pour la Suisse.

M. GAUTHEROT invite le Gouvernement à réaliser le Transsaharien. Le projet dit-il intéresse au plus haut point le ravitaillement de la Métropole et le transport des troupes. Le prolongement de la ligne Alger-Oran jusqu'à Kenitza est particulièrement nécessaire.

M. DE MONZIE RÉPOND AUX DIFFÉRENTS ORATEURS

M. DE MONZIE, ministre des Travaux Publics, répond aux différents orateurs. Il parle d'abord de l'organisation du tourisme. Le Commissariat général a disparu ; une réorganisation était envisagée depuis juillet. Il faudra qu'il n'y ait plus qu'un seul organisme.

La S.N.C.F. a, à l'étranger, d'admirables directeurs de succursales qui seront les meilleurs représentants. Or, c'est à l'étranger surtout que doit agir la propagande touristique. En France, rien ne peut valoir l'organisation locale.

En ce qui concerne le nouveau comité départemental restreint de coordination, je rappelle que ce n'est pas lui qui décide, mais le ministre.

Les restrictions en consommation d'essence entraîneront nécessairement des suppressions de lignes d'autocars. Je vous demande de me faire confiance. Les transports à grande distance seront réservés aux véhicules équipés en gazogènes.

En ce qui concerne le Transsaharien, les circonstances nous amènent à nous contenter d'une construction de ligne de 110 km., jusqu'à Kenitza.

Un amendement repoussé

MM. André MORIZET et Antoine BORREL soutiennent un amendement tendant à rétablir au chapitre 79 le chiffre voté par la Chambre et, en conséquence, à porter ce crédit à 1.050 millions au lieu de 950 millions de francs.

Le ministre des Finances déclare qu'il ne peut accepter l'amendement. Il ajoute que le Gouvernement avait jugé suffisant de demander un crédit de 800 millions ; la Commission nous offre 150 millions de plus, cela suffit.

M. MILAN, rapporteur spécial. — La Chambre en relevant le crédit avait voté une surtaxe sur l'essence de 20 centimes. Si le Sénat suivait les auteurs de l'amendement, il faudrait voter cette surtaxe. Or, il semble que l'essence soit bien suffisamment imposée.

L'amendement, repoussé par la commission et le gouvernement, n'est pas adopté.

Le budget des Travaux publics est adopté.

La tâche du Ministre de la Marine marchande sera difficile

Le Sénat aborde la discussion du budget de la Marine marchande.

M. HACHETTE, rapporteur spécial, estime que la tâche du ministre de la Marine marchande sera difficile. Il faut une étroite coordination et qu'un arbitrage soit prévu en cas de difficultés, surtout quant il y aura à établir un ordre d'urgence dans les transports.

M. DU FRETAY demande que l'on encourage les industries de la mer et les industries annexes.

M. RIO, ministre de la Marine marchande, rappelle qu'il a demandé la mise à la disposition de tous les spécialistes nécessaires, tant pour les usines de conserve, que, par exemple, pour les constructions.

M. RIO. — Certes la situation actuelle de nos ports aurait pu justifier quelques récriminations, mais les nécessités actuelles ont transformé le régime des dotations, si bien que le rendement de notre flotte a diminué. Déjà une coordination des efforts alliés s'est peu à peu organisée. La machine ne marche pas encore parfaitement, mais si les choses continuent ainsi nous aurons dans quelques mois un régime satisfaisant.

M. Rio parla ensuite des problèmes des assurances. Un amendement de M. Le Gorgeu (Finistère), relatif à un relèvement de 3 millions au crédit du chapitre 35 (Encouragement à l'industrie de la grande pêche) est adopté.

Le budget du ministère de la Marine marchande étant adoptée, le Sénat aborde le budget de la présidence du Conseil.

LES CHAPITRES CONCERNANT LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

M. Schrameck, rapporteur spécial déclare : La présidence du Conseil groupe un certain nombre d'organismes et de services qui n'ont guère de lien entre eux et notamment le service des réfugiés qu'on se serait plutôt attendu à voir rattacher à l'intérieur. Ce sont les dépenses de ces services qui expliquent que le budget de la présidence du Conseil pour 1940 soit en forte augmentation.

Le budget d'Alsace et de Lorraine est également en augmentation par suite du repliement de certains services La Commission des Finances, en adoptant les crédits qui lui étaient demandés pour ce budget a tenu à manifester sa sympathie aux populations de nos départements de l'Est.

M. BROM (Haut-Rhin) traite le problème de l'évacuation de la population des départements d'Alsace et de Lorraine.

L'hommage aux réfugiés

Les rapports entre réfugiés et populations autochtones sont devenus fort bons. Tous ces progrès datent, je tiens à le dire, du jour où M. Chautemps a pris en main les services intéressés. Je remercie aussi les départements et préfectures, notamment du Gers et des Landes. Préoccupés-vous de rechercher du travail pour les réfugiés ; développez les organisations scolaires qui sont encore insuffisantes pour les réfugiés Envoyez dans les départements d'accueil un personnel sanitaire suffisant et parlant les deux langues. Faites tout le possible en faveur de nos populations maintenues en Alsace, notamment en ayant égard aux intérêts de l'industrie et de la production locales.

Il faut mettre un terme aux réquisitions et régulariser celles qui ont eu lieu. En ce qui concerne la zone d'évacuation, nous avons confiance dans les déclarations du président du Conseil.

Il importe de prévoir maintenant ce qui se passera au moment du rapatriement. Je pense par exemple aux indemnisations, aux finances locales, à la situation des fonctionnaires évacués, etc. Nos populations veulent à l'heure de la paix, ne s'occuper que de la reconstruction dans le cadre de la patrie française.

M. D. Adlau Hombourg (Bas-Rhin) appuie les observations de M. Brom.

Le Chanoine MULLER a vu partir la population de Strasbourg pour l'exil. « Quel douloureux et inoubliable spectacle, dit-il. Rendons hommage, je vous en prie, au courage et à la résignation de cette population ».

Les populations d'accueil ont fait de leur mieux un peu partout. Il eut fallu un chef responsable pour diriger l'évacuation, une sorte de commissariat général. Nous avons maintenant ce chef, avec M. Chautemps. Je souhaite qu'il puisse donner une solution rapide aux questions encore pendantes.

Auquel s'associe le Vice-Président du Conseil

M. Chautemps, vice-président du Conseil, dit que le gouvernement est heureux de rendre hommage aux sacrifices des populations d'Alsace et de Lorraine. « Nous avons le devoir de protéger ces populations et nous l'avons fait en les conduisant à l'abri des bombardements au cœur de la France. Nous n'avons pas conscience de les avoir emmenés en exil. (Applaudissements). Qu'une pareille opération ait pu donner lieu à des critiques, personne ne peut s'en étonner.

» Toutes les fois que les réfugiés trouvent une location nous les poussons à la faire et nous leur donnons une indemnité pour le chauffage et l'éclairage. Les réfugiés qui ont la possibilité de revenir dans des villages non évacués où ils ont de la famille peuvent le faire et conserver leurs indemnités. »

M. Chautemps poursuit : « La question du travail est capitale, rien ne serait pire que de voir les Alsaciens perdre le goût du travail. Il a fallu organiser localement le travail et nous avons étudié et en partie réalisé des ateliers locaux qui feront appel à la main-d'œuvre artisanale.

» En résumé, les problèmes difficiles de l'évacuation ne pouvaient être résolus d'avance faute de crédits mais nous avons désormais coordonné tous les services et de grands progrès ont été réalisés qui seront poursuivis.

» Les Alsaciens et Lorrains restés dans leur pays travaillent encore avec un sang-froid et un courage au-dessus de tout éloge. A l'arrière immédiat du front les cités alsaciennes sont encore des ruches bourdonnantes ; leur travail sera encouragé et facilité. Nous souhaitons qu'il n'y ait plus que le minimum d'évacuations. »

Les crédits d'Alsace et de Lorraine sont adoptés.

Les crédits pour les services d'information

Le Sénat aborde ensuite la discussion du budget des services d'information. Après un rapport favorable de M. HACHETTE, le comte de BLOIS demande au président du Conseil s'il a appliqué la lettre et l'esprit du pacte, s'il a rompu toutes relations financières commerciales et diplomatiques avec l'U. R. S. S. Avons-nous toujours demande-t-il, un ambassadeur à Moscou ?

M. Ed. DALADIER. — Certainement.

Le comte de BLOIS. — La présence à Paris d'une ambassade de l'U. R. S. S. me semble plutôt de nature à entretenir une certaine agitation, qu'on y mette fin !

M. DESJARDINS. — Que compte faire le gouvernement contre la propagande communiste qui se répand chez nous ? Des libellés circulent dont on ne recherche pas les auteurs. « Nous faisons la guerre », a dit le président du Conseil. L'homme qui disait « je fais la guerre » frappait les ennemis partout où ils étaient sans considération de personne ou de parti.

M. JOSSE, constatant qu'il existe en fait une certaine soudure entre l'Etat et les églises, demande au président du Conseil de réorganiser franchement les services des associations et des cultes.

Après intervention de M. Mounié le budget de la Présidence du Conseil est adopté

VOTE DES BUDGETS ANNEXES

Le Sénat adopte aussi les budgets annexes c'est-à-dire les budgets de la Légion d'honneur, de l'Imprimerie Nationale, des monnaies et médailles et de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures. Le budget des P.T.T. est également adopté après cette brève déclaration de M. Julien, ministre des Postes : « Lors de la précédente guerre, il a fallu quatre ans pour que les soldats aux armées puissent recevoir des télégrammes. Dès janvier 1940, les soldats aux armées pourront recevoir des télégrammes et en expédier dans des conditions normales. »

Le Sénat adopte encore le budget de la Caisse Nationale d'Epargne, l'article 13 bis de la Loi de Finances (Radiodiffusion, transferts d'emploie) le buget de la Radiodiffusion et le budget du Ministère des Finances.

Le Sénat se renvoie à jeudi 9 h. 30 pour l'examen de la loi de Finances. Séance levée à 20 h. 35.

BLANCHE-NEIGE sous la botte rouge ?

Sur la frontière de Norvège...

D'UN DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS

Les guerres ne sont jamais les trième du monde en tonnage absolu ! Proie magnifique pour les détrousseurs de grand chemin qui se sont jetés sur l'Europe ! Proie désarmée toutefois, pour avoir trop complaisamment prêté l'oreille aux sirènes pacifistes du Lac Léman Nous nous indignons, à certaines heures, contre « l'apathie », ou « l'indifférence », ou « l'égoïsme »

mêmes, pas plus, hélas ! qu'elles ne sont « *les dernières* » ! Tandis qu'en 1914-1918, les hostilités s'étaient étendues vers le Sud-Est européen, verrons-nous, cette fois, les événements se fixer vers le Nord de notre malheureux continent ? Verrons-nous après la Pologne, les Etats Baltes, et la Finlande, la

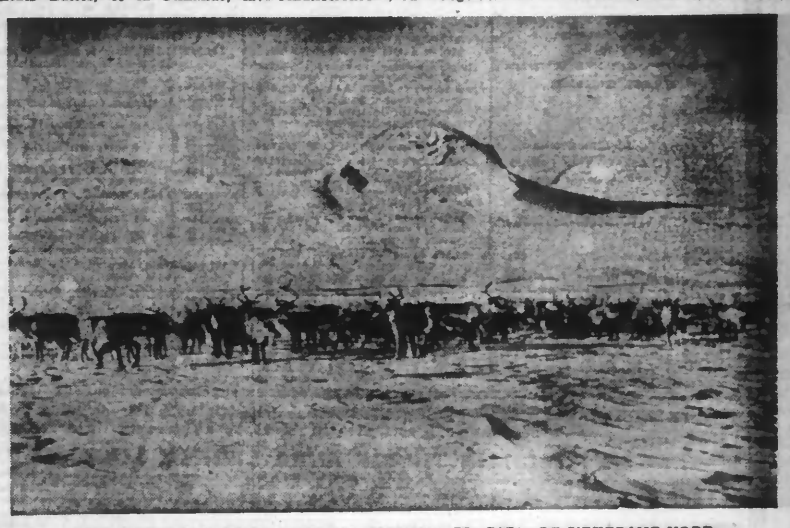

TROUPEAU DE RENNES DANS LES REGIONS GLACEES DE L'EXTREME NORD. (Photo Nyt - 30.109).

Norvège elle-même, atteinte par le fléau ? Et la lutte faire rage dans la nuit polaire, alors que sur le Rhin les adversaires semblent avoir pris leurs quartiers d'hiver ?

Quelle que soit l'extraordinaire résistance des Finnois, il n'est pas téméraire d'envisager, de leur part, une imposibilité de prolonger très longtemps encore cet admirable combat contre un ennemi formidable en nombre. Et alors, la Finlande, découverte, le tour de la Norvège viendrait, peut-être de subir, elle aussi, l'ignoble agression russe...

La Norvège ! Vous souvenez-vous du merveilleux pavillon des Etats Scandinaves à l'Exposition de Paris 1937 ? Une véritable conte de fées ! Quelle fraîcheur, quelle candeur d'âme, quelle vie active, cultivée, artistement humaine, nous révélait ce pays, si peu connu des Français, et cependant l'un des plus civilisés de la terre ! On eut dit que chacune de ses maisons abritait autant de jeunes filles aussi belles et aussi douces que Blanche Neige ! Et voilà, le fruit de longs siècles de civilisation brillante et forte, à la veille d'être souillé par une horde sans nom !

Un peuple de moins de 3 millions d'habitants

Pays des fiords innombrables, des forêts immenses, et d'un riche sous-sol minier, la Norvège est, en effet, peuplée d'une race sobre, robuste laborieuse et remarquablement instruite. Moins de trois millions d'habitants ! Moins peuplée encore que la Finlande, mais sa population fournit, proportionnellement, le plus de liseurs aux libraires ! Petits pays mais qui peuple les océans par sa marine de commerce, la *quatrième* du monde en tonnage absolu ! Proie magnifique pour les détrousseurs de grand chemin qui se sont jetés sur l'Europe ! Proie désarmée toutefois, pour avoir trop complaisamment prêté l'oreille aux sirènes pacifistes du Lac Léman Nous nous indignons, à certaines heures, contre « l'apathie », ou « l'indifférence », ou « l'égoïsme » — d'une côte maritime, extrêmement étendue et propre à abriter des flottes entières de ravitaillement. Infiniment mieux placée que la Finlande, la Norvège pourrait recevoir immédiatement l'aide efficace du matériel de guerre britannique et français, peut-être même américain. N'oublions pas les liens nombreux, de race, de culture, de commerce et d'industrie, sans compter les liens dynastiques, qui unissent ce pays à la Grande-Bretagne. Tous ces atouts entreraient automatiquement en jeu si la Russie, passant sur le corps indomptable de la malheureuse Finlande, parvenait à isoler la frontière norvégienne. On peut compter également, dans une certaine mesure, sur l'appui auédois le plus naturel de tous. Alors verrait-on, peut-être, se vérifier l'une des métaphores incohérentes et sans cesse ressassées sur la Russie « le rouleau compresseur » redevenu le « colosse aux pieds d'argile », toujours vulnérable à ses extrémités !

Nous disons cependant : « dans une certaine mesure », et « peut-être », car nous nous méfions du compère de Berlin. Celui-ci, devant une attaque russe contre la Norvège, ne sera-t-il pas tenté de renouveler, à son tour, la manœuvre soviétique contre la Pologne ensanglantée, et de se jeter sauvagement sur les Etats Scandinaves du Sud, tandis que les Soviets les attaqueraient par le Nord ?

Dans ce cas, la Norvège se trouverait dans une situation difficile, mais non désespérée. Mieux partagée que l'indéfendable petite plaine danoise ou que la Suède sans communication avec la mer libre ; la Norvège pourrait bien prendre, contrairement à toute supposition, la tête de la défense Scandinave.

Quoi qu'il en soit, on peut compter sur ce petit pays pour la défense, jusqu'aux dernières limites possibles, de sa liberté et de sa civilisation, qui sont également les nôtres. Blanche-Neige tiendra contre les Géants !....

Antoine BARBIER.

Le commerce des petites baraques de guerre bat son plein

LE LONG DES BOULEVARDS DE PARIS

(De notre rédaction parisienne)

Le commerce des petites baraques installées sur les trottoirs des boulevard de Paris, bat son plein. Par une tolérance exceptionnelle du Préfet de Police, elles ont été autorisées malgré le temps de guerre, en tenant compte des consignes de la défense passive. Cela signifie que l'éloquence de l'artisan et la faconde du camelot devront cesser au crépuscule, lampes à l'huile et quinquets étant interdits au même titre que les becs de gaz et les lampadaires électriques. Qu'importe ! La tradition des petites baraques de Noël et du Jour de l'An étant respectée, les vendeurs du trottoir parisien sont satisfaits.

Promenade intéressante, où chaque étalage arrête l'attention du badaud. On y trouve d'ailleurs tout ce que l'on veut, et à des prix, comme on dit, défiant toute concurrence. Et puis, les articles sont tellement bien présentés ! L'éloquence n'est peut-être pas toujours un modèle du genre littéraire, mais le préposé à la baraque est persuasif, sinon convaincu. Son produit est unique au monde et, selon la formule consacrée, l'essayer c'est l'adopter.

Faisons donc, nous aussi, un petit tour à l'endroit le plus fréquenté, c'est-à-dire sur les grands boulevards, de la place de la République à la Madeleine.

Voici un camelot coiffé du gibus, monté sur un tabouret. Un bagout formidable. Son remède contre les cors aux pieds est infaillible. Sa démonstration est tellement convaincante que ses flacons de pommade rose et parfumée se vendent comme des petits pains.

Voici encore un raccommodeur de vaisselle qui s'intitule modestement le chirurgien de la porcelaine. Il vous remet un plat à neuf avec une colle inconnue jusqu'ici, et vous donne l'assuranec qu'il ne cassera plus. Son boniment a un succès fou. D'ailleurs, si l'expérience ne réussit pas, le produit vendu vous sera remboursé.

C'est surtout l'article de bazar qui domine, utile ou amusant, économique et pas cher, à la portée de toutes les bourses. Ce commerce du trottoir a lui aussi un intérêt national, puisqu'il permet d'acheter français. Petite dépense, dira-t-on, mais là aussi, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Nombreux sont les promeneurs. Le Jour de Noël notamment, on avait du mal à circuler. Et même si on n'achète pas, ça fait une sortie, et ça change les idées. Pour trois semaines, Paris a revêtu un petit air de fête qui égale quelque peu sa physionomie de guerre. Les Parisiens qui n'ont pas le moyen de s'offrir le cinéma, et il y en a beaucoup, font la promenade des grands boulevard. Distraction gratuite et instructive. Et même, si parfois on se risque à sortir quarante sous de son porte-monnaie, on se dit qu'on a fait une bonne affaire, l'occasion étant presque toujours intéressante.

En tout cas, l'octroi d'installer les petites baraques de guerre sur les trottoirs de Paris est une bénédiction. Cette autorisation aura permis à beaucoup de lutter pendant quelques jours contre le chômage, parfois même contre la misère. La clientèle de passage, modeste et économe, contribue elle aussi à faire marcher le commerce. Et le soir, quand tombe la nuit, l'artisan et le camelot sont heureux de constater, en faisant leur caisse, que la journée a été bonne.

Petites baraques de guerre de Paris, soyez bénies !

Félix SERGENT.

L'animation est grande autour des baraques et des camelots qui se sont installés, comme chaque année, sur les trottoirs des grandes artères parisiennes. (Photo Nyt. — 33.311).